



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

loups

Question écrite n° 72296

## Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les fortes pressions politiques et médiatiques exercées pour l'éradication du loup en France, alors que ce courant s'inscrit en totale contradiction avec les positions de la France sur la protection de la biodiversité. Il cite l'exemple de reportage sur la télévision de service public où l'on voit un berger, la larme à l'oeil, égorger un mouton blessé par un loup. Un tel reportage suscite une émotion forte chez des millions de téléspectateurs prenant instinctivement parti pour le gentil mouton contre le grand méchant loup, oubliant que ce mouton avait vocation, même sans loup, à mourir des mains du berger ou du tueur de l'abattoir. Il lui demande de faire preuve de courage et de pédagogie face à cette démagogie. Il souhaite savoir quelle initiative elle compte prendre d'une part pour expliquer à l'opinion les enjeux de la biodiversité et, d'autre part, pour inciter nos bergers à mettre en oeuvre des techniques pastorales qui, comme chez nos voisins italiens, facilitent la coexistence pacifique entre l'élevage ovin et la présence du loup.

## Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la cohabitation du loup avec les activités agricoles et pastorales. Le retour naturel du loup en France est une preuve de la qualité des milieux naturels alpins et de leur bonne gestion d'un point de vue écologique. C'est un enrichissement de notre patrimoine naturel. Les systèmes agropastoraux constituent en eux-mêmes un facteur essentiel de cette richesse des territoires montagnards. Les élevages d'animaux domestiques, de moutons en particulier, sont confrontés à la prédation du loup mais des moyens de protection existent, tels le gardiennage, le regroupement des troupeaux, l'installation de clôture de protection et la défense des troupeaux par des chiens spécialisés dans cette tâche. Les mesures de protection des troupeaux, financées dans le cadre du plan de développement rural national (il s'agit de la mesure « t » de ce plan) permettent, en réduisant le nombre et la gravité des attaques, d'assurer une meilleure cohabitation entre l'élevage ovin et la population de loups. Cette démarche de prévention constitue précisément l'un des objectifs du plan national d'action « loup » défini pour la période 2004-2008. Elle est complétée par des mesures d'effarouchement, de tir de défense et d'indemnisation. Le protocole 2006 a été adapté à partir du bilan 2005 dans le respect à la fois de l'intérêt des éleveurs et du maintien de l'espèce dans un bon état de conservation sur notre territoire, c'est-à-dire dans le respect du droit national et international. Le retour du loup dans les Alpes françaises a naturellement entraîné beaucoup de réactions depuis 1992, aussi bien de la part de ses opposants que de ses défenseurs. Les médias s'en font régulièrement l'écho. Dans ce contexte, il est impératif que la politique gouvernementale suivie en ce qui concerne le loup soit bien appréhendée par le grand public. Un effort particulier est déjà demandé aux préfets des départements concernés pour qu'au plus près du terrain les actions entreprises soient expliquées et valorisées. C'est ce à quoi contribue en particulier l'institution, depuis 2005, de groupe, départementaux « loup » qui permettent, à l'instar du groupe « loup » national, de préparer les décisions et, sur le long terme, la gestion de l'espèce dans chaque département par un dialogue entre élus, représentants des éleveurs et représentants des associations de protection de la nature.

## Données clés

**Auteur** : [M. François Grosdidier](#)

**Circonscription** : Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 72296

**Rubrique** : Animaux

**Ministère interrogé** : écologie

**Ministère attributaire** : écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 août 2005, page 7771

**Réponse publiée le** : 18 juillet 2006, page 7537